



## Le réseau métropolitain de télécommunications très haut débit par fibres optiques

Les opérateurs de télécommunications et les utilisateurs professionnels de réseaux indépendants du territoire bénéficient du réseau de fibres optiques « noires » de Brest métropole, c'est-à-dire activables par un opérateur ou par leur propres moyens.

### Concrètement comment cela se passe-t-il ?

- > Vous êtes une entreprise et vous souhaitez être raccordé à la fibre : nous vous invitons à prendre contact avec l'un des opérateurs de votre choix. [Liste des opérateurs présents sur le réseau de Brest métropole](#)
- > Vous êtes une entreprise et vous souhaitez relier vos sites entre eux : Brest métropole est compétente pour vous conseiller et vous accompagner
- > Vous êtes un opérateur et souhaitez utiliser le réseau de fibre noire présent sur la métropole : Brest métropole est compétente pour vous conseiller et vous accompagner

Vous souhaitez conseils et accompagnement : 02 98 33 50 50 ou [fibrepro@brest-metropole.fr](mailto:fibrepro@brest-metropole.fr)



**En cas de sollicitation vers Brest métropole pour votre raccordement, une étude technique complète de raccordement sera réalisée. Les services de la métropole pilotent ensuite les travaux dans des délais courts (de 4 semaines à 16 semaines en fonction de la typologie de travaux à réaliser).**

Initié en 2001, le réseau métropolitain de fibres optiques de Brest métropole a été développé, dans un premier temps, pour couvrir les besoins d'interconnexion, en très haut débit, des sites publics de la collectivité. Depuis, cette infrastructure passive en fibres noires (à activer ensuite par un opérateur) est également mise à disposition des opérateurs de télécommunications et des utilisateurs professionnels de réseaux indépendants, notamment pour la création de liaisons intersites (groupe fermé d'utilisateurs).

Brest métropole participe ainsi à l'attractivité économique du territoire en proposant un service de qualité :

- > avec des infrastructures adaptées aux débits proposés par les opérateurs de télécommunications,
- > des délais de rétablissement garantis en cas de panne (allant de 4h à 11h).

L'ambition de la métropole est de disposer d'infrastructures en capacité de supporter l'ensemble des services et innovations numériques pour les mettre à disposition des acteurs publics et privés du territoire, quels que soient leurs lieux d'implantation (zones d'activités, immeubles d'affaires, pépinières d'entreprises...). Le développement continu du réseau métropolitain permet ainsi un maillage dense en termes de solutions de raccordement au très haut débit.

### Le saviez-vous :

Le réseau de fibres optiques, aujourd'hui constitué de 200 kilomètres de câbles, permet des liaisons vers les principaux POP (1) des opérateurs et datacenters du territoire, et vers les 6 sites d'hébergements proposés par Brest métropole (NRO) (2) pouvant accueillir tout équipement de télécommunications.

(1) Point Of Presence : point de collecte du réseau

(2) Nœuds de Raccordement Optique

Cette infrastructure est complémentaire aux réseaux privés déjà déployés et assure ainsi une multitude de possibilités pour les utilisateurs professionnels du territoire.

- > [La carte du réseau](#)
- > [Liste des opérateurs présents sur le réseau de Brest métropole](#)



Un vaste projet national prévoit le déploiement de la fibre optique jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel (FTTH : Fiber To The Home). Il permettra de faire bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné, pour des besoins domestiques.

Dans les villes denses et moyennement denses, l'État a laissé la possibilité aux opérateurs privés d'investir sur le déploiement de ce réseau FTTH.

L'opérateur Orange s'est ainsi positionné afin de déployer les infrastructures dédiées sur l'ensemble de la ville de Brest avant la fin de l'année 2017 et sur les villes de la métropole d'ici 2020. Le réseau déployé est ouvert à tout opérateur désireux de proposer ses services via ce réseau; les particuliers peuvent donc faire appel à l'opérateur de leur choix

Dernière mise à jour le : **09 juin 2020**



#### **HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

#### **HOTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30